



Avis

Conformément à l'article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous portons à la connaissance du public que le Conseil communal, en séance du 14 novembre 2023, a décidé d'établir le règlement suivant :

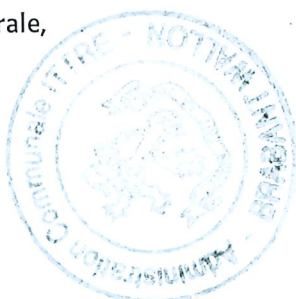
- **Règlement-taxe pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2024.**

Cette délibération a été approuvée par l'autorité de tutelle en date du 22 décembre 2023.
Le dossier peut être consulté à l'Administration communale d'Ittre, rue de la Planchette 2 à 1460 Ittre, au service des Affaires générales pendant les heures d'ouverture des bureaux, de 9h à 12h.

Ittre, le 28 décembre 2023

La Directrice générale,

C. Spaute



Le Bourgmestre,

Ch. Fayt